



LE PRÉSIDENT



Dossier suivi par Thibault THEODORE
Tél. : 01 64 14 73 26
thibault.theodore@departement77.fr
Nos réf. : DGAA/D25-006289-DADT
Réf. A/R : 1A 170 794 5298 2
Vos réf. : ADS.25.0010.MJ

Monsieur Benoît JIMENEZ
Maire
Hôtel de Ville
8 Place de l'Hôtel de Ville
95140 GARGES-LES-GONESSE



Objet : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Garges-Lès-Gonesse (95140).

Melun, le 6 - JUIN 2025

Monsieur le Maire,

Conformément aux dispositions de l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme, vous avez notifié au Département, le dossier arrêté d'élaboration du Plan local d'urbanisme de votre commune.

Je vous informe qu'après examen du dossier, le Département de Seine-et-Marne émet **un avis favorable sur ce projet.**

A l'issue de la procédure, je vous remercie de bien vouloir transmettre au Département un dossier de P. L. U. approuvé.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

VILLE DE GARGES	
12 JUIN 2025	
ORIGINAL DUA	COPIES CAB

Jean-François PARIGI
Président du conseil départemental